



Conseil d'administration

343^e session, Genève, novembre 2021

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment du dialogue social

Date: 20 octobre 2021

Original: anglais

Deuxième question à l'ordre du jour

Réunions sectorielles tenues en 2021 et propositions concernant les activités sectorielles en 2022-23

Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à prendre note des rapports des réunions tenues au cours du premier semestre de 2021 et à autoriser leur suivi, ainsi qu'à approuver les propositions formulées concernant les réunions sectorielles mondiales pour 2022-23 (voir le projet de décision au paragraphe 23).

Objectif stratégique pertinent: Dialogue social et tripartisme.

Principaux résultats: Résultat 1: Des mandats tripartites forts et un dialogue social influent et inclusif; résultat 2: Des normes internationales du travail et un système de contrôle efficace et faisant autorité; résultat 3: Des transitions économique, sociale et environnementale pour le plein emploi, productif et librement choisi et le travail décent pour tous; et résultat 7: Une protection adéquate et efficace pour tous au travail.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Le Bureau devra assurer le suivi proposé.

Unité auteur: Département des politiques sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: GB.342/INS/10(Rev.2); GB.341/POL/3(Rev.1); GB.340/POL/4(Rev.1); GB.340/INS/21; GB.340/INS/21(Add.1); GB.338/POL/3(Rev.1); GB.337/POL/2.

► I. Réunions tenues au premier semestre de 2021

A. Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur automobile (15-19 février 2021)

1. Conformément aux décisions prises précédemment par le Conseil d'administration ¹, la réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur automobile s'est tenue sous forme virtuelle du 15 au 19 février 2021.
2. La réunion a été présidée par Erika Gabriela Martínez Liévano (Mexique). Les trois vice-présidents étaient: Thérèse Boutsen (Belgique), du groupe gouvernemental; Sawsen Ayari-Pouliquen, du groupe des employeurs; et Ben Mathew Norman, du groupe des travailleurs.
3. Le nombre de participants à la réunion a été de 165, dont 65 représentants et conseillers gouvernementaux de 37 États Membres et 49 observateurs gouvernementaux (de 28 pays), 13 représentants et conseillers techniques des employeurs et 14 représentants et conseillers techniques des travailleurs, et 12 observateurs d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales internationales invitées.
4. L'objet de la réunion était d'examiner les besoins futurs en compétences et en formation et enseignement professionnels dans l'industrie automobile au regard de la [Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail](#) (2019), et de formuler des recommandations pour l'action future.
5. Un document d'orientation établi par le Bureau a servi de base aux discussions ². On trouvera dans le compte rendu des travaux de la réunion un résumé de ces discussions ³, qui se sont achevées par l'adoption d'un ensemble de conclusions ⁴.

B. Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime (26-27 avril et 8 septembre 2021)

6. Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil d'administration ⁵, la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime s'est réunie à Genève les 26 et 27 avril 2021 ⁶. Les porte-parole étaient Charles Darr, s'exprimant au nom du groupe des armateurs, et Mark Dickinson, s'exprimant au nom du groupe des gens de mer.
7. La réunion avait pour objet de mettre à jour le montant mensuel minimum du salaire ou de la solde de base des matelots qualifiés, auquel il est fait référence dans la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006) (principe directeur B2.2.4) – portant révision d'une disposition analogue de la recommandation (n° 187) sur les

¹ GB.337/POL/2 et GB.340/POL/4(Rev.1).

² TMFWAI/2021.

³ TMFWAI/2021/9.

⁴ TMFWAI/2021/7.

⁵ GB.338/POL/3(Rev.1).

⁶ La réunion de la sous-commission s'est tenue les 26 et 27 avril 2021 avant d'être suspendue et de reprendre ses travaux le 8 septembre 2021. Toutes les discussions ont eu lieu en ligne.

salaires et la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires, 1996 – et de faire une recommandation appropriée au Conseil d'administration du BIT.

8. Lors de la seconde partie de sa réunion, le 8 septembre 2021, la sous-commission a adopté une résolution concernant le montant mensuel minimum du salaire ou de la solde de base des matelots qualifiés ⁷ dans laquelle, entre autres mesures, elle a décidé d'augmenter le salaire minimum actuel de l'OIT pour les matelots qualifiés et a convenu du montant devant constituer la base de tout nouveau calcul.
9. Dans cette résolution, la sous-commission affirme que le mécanisme actuel, y compris la formule de calcul, doit être maintenu jusqu'à ce qu'une nouvelle solution fasse l'objet d'un accord et reconnaît qu'il convient de réviser la formule. Elle invite le Conseil d'administration à convoquer une réunion de la sous-commission au cours du premier semestre de 2022 afin d'actualiser le salaire mensuel minimum avec effet au 1^{er} janvier 2023, et par la suite tous les deux ans, et à demander à la sous-commission de faire rapport directement au Conseil d'administration.

C. Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent (17-21 mai 2021)

10. Conformément aux décisions prises précédemment par le Conseil d'administration ⁸, la Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent s'est tenue sous forme virtuelle du 17 au 21 mai 2021.
11. La réunion a été présidée par Chad Blackman (Barbade). Les trois vice-présidents étaient: Mahlet Hailu Guadey (Éthiopie), du groupe gouvernemental; Santiago García Gutiérrez, du groupe des employeurs; et Jelmer Evers, du groupe des travailleurs.
12. Le nombre de participants à la réunion a été de 185, dont 133 représentants et conseillers gouvernementaux, 15 représentants et conseillers techniques des employeurs et 19 représentants et conseillers techniques des travailleurs, ainsi que 16 observateurs d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales internationales invitées.
13. L'objet de la réunion était d'examiner les conditions de travail du personnel enseignant et de la profession d'enseignant sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent, une attention particulière étant accordée à l'impact des technologies, aux besoins sur le marché du travail et à l'évolution du travail dans le secteur de l'éducation à travers le monde.
14. Un document d'orientation ⁹ élaboré par le Bureau a servi de base aux discussions. On trouvera dans le compte rendu des travaux de la réunion un résumé des discussions ¹⁰ qui se sont achevées par l'adoption d'un ensemble de conclusions ¹¹.

⁷ SWJMC/2021/6, annexe III.

⁸ GB.337/POL/2; GB.340/POL/4(Rev.1); GB.341/POL/3(Rev.1).

⁹ TMDWA/2021.

¹⁰ TMDWA/2021/9.

¹¹ TMDWA/2021/7.

► II. Réunions à venir

A. Réunions reportées à 2022

15. En raison des restrictions aux déplacements ainsi que des retards causés par la pandémie de COVID-19, la Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier (initialement prévue du 22 au 26 février 2021) et la Réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques du BIT *Sécurité et santé dans la construction* (1992) (initialement prévue du 22 au 26 novembre 2021) ont été reportées¹². Les dates, la durée et l'objet de ces réunions ayant été décidés par le Conseil d'administration à sa 338^e session (mars 2020) et à sa 341^e session (octobre 2020), respectivement¹³, celui-ci a été prié d'autoriser le transfert des ressources qui avaient été allouées à la tenue de ces réunions et d'autres réunions ayant fait l'objet d'un report, vers la période biennale 2022-23¹⁴.
16. Par conséquent, le Conseil d'administration est invité à approuver les nouvelles dates proposées (premier semestre de 2022) pour la tenue de ces réunions (voir annexe II).

B. Réunions prévues en 2022

17. Le programme des réunions sectorielles pour 2022-23 ayant été approuvé par le Conseil d'administration à sa 341^e session (mars 2021)¹⁵, les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des cinq réunions prévues en 2022 doivent être validés par le Conseil d'administration à sa présente session (voir annexe I). On trouvera à l'annexe II une liste complète des réunions sectorielles mondiales approuvées pour la période biennale 2022-23.

► III. Secteurs et chaînes d'approvisionnement: deux leviers de la reprise centrée sur l'humain pour sortir de la crise du COVID-19

18. La pandémie de COVID-19 continue d'avoir des effets dévastateurs sur le monde du travail. Malgré des signes de reprise ou même de croissance dans certains secteurs et chaînes d'approvisionnement, les pertes d'emploi ont été massives dans les secteurs qui ont été le plus durement touchés, comme le tourisme, les voyages, l'hôtellerie et la restauration et les arts et le divertissement. La crise a montré combien notre réseau mondial de production et de services était à la fois interdépendant et fragile.
19. La quasi-totalité des politiques et mesures de relance prises par les États Membres de l'OIT ont ciblé des secteurs et des chaînes d'approvisionnement spécifiques, accélérant ainsi le retour à des politiques sectorielles et industrielles.
20. À cet égard, les secteurs et les chaînes d'approvisionnement se sont révélés être des domaines d'action importants pour ouvrir la voie à une reprise centrée sur l'humain qui

¹² GB.341/POL/3(Rev.1).

¹³ GB.338/POL/3(Rev.1); GB.341/POL/3(Rev.1).

¹⁴ GB.343/PFA/5(Rev.1).

¹⁵ GB.341/POL/3(Rev.1).

soit inclusive, durable et résiliente au sortir de la crise du COVID-19. Pour atteindre les objectifs de développement durable, les mandants doivent fournir des efforts durables dans les secteurs qui ont été le plus durement touchés et ceux qui offrent le plus d'opportunités de travail décent et durable.

21. Afin d'aider les mandants de l'OIT à évaluer les incidences de la pandémie dans 20 secteurs et mieux faire connaître les outils et instruments sectoriels de l'OIT qui sont en place pour aider à soutenir les entreprises et à protéger les travailleurs, le Bureau a mis à jour sa [série de notes sectorielles](#). Il a également élaboré des recueils de directives et des listes de contrôle spécifiques à chaque secteur pour prévenir et combattre le COVID-19.
22. Le Bureau intensifie son soutien aux mandants afin d'encourager le développement de secteurs et de chaînes d'approvisionnement inclusifs, durables et résilients, notamment dans les secteurs d'activité suivants, leur liste n'étant toutefois pas exhaustive: le café en Colombie, l'électronique au Viet Nam, la pêche en Namibie, les pierres naturelles en Inde, le textile à Madagascar et les gants en caoutchouc en Malaisie. Dans ce cadre, une attention particulière est accordée aux gens de mer et autres ouvriers du transport qui assurent la circulation des marchandises et la fourniture de services essentiels. Le Bureau renforcera aussi son soutien aux services de santé et à d'autres services publics; la pandémie a en effet fait apparaître que les pays dotés d'un secteur public performant étaient mieux préparés pour affronter la crise du COVID-19 et ont mieux résisté.

► **Projet de décision**

23. Le Conseil d'administration:

- a) **approuve les rapports des réunions mentionnées dans la partie I du document GB.343/POL/2(Rev.2) et autorise le Directeur général à publier les rapports finals de ces réunions;**
- b) **prie le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations quant à l'action à venir de l'OIT formulées à l'issue des réunions mentionnées dans la partie I du document GB.343/POL/2(Rev.2);**
- c) **autorise le Directeur général à communiquer aux Membres de l'OIT, conformément au principe directeur B2.2.4 de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), le montant mensuel minimum révisé du salaire ou de la solde de base des matelots qualifiés;**
- d) **approuve la convocation, au cours du premier semestre 2022, d'une réunion de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime;**
- e) **approuve les propositions figurant dans les annexes I et II du document GB.343/POL/2(Rev.2) concernant les dates, le titre officiel et la composition des réunions sectorielles mondiales prévues en 2022.**

► Annexe I

Programme des réunions sectorielles (2022)

Réunions approuvées par le Conseil d'administration (GB.341/POL/3(Rev.1))	Dates proposées	Durée proposée	Titre proposé	Objet proposé	Composition proposée
Réunion technique sur le COVID-19 et le relèvement durable du secteur du tourisme	25-29 avril 2022	5 jours	Réunion technique sur le COVID-19 et le relèvement durable du secteur du tourisme	L'objet de la réunion technique est de débattre des questions actuelles et nouvelles qui se posent dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Une attention particulière sera accordée aux politiques, stratégies et bonnes pratiques contribuant à une reprise sûre et durable et au travail décent et durable dans ce secteur. Le but est d'adopter des conclusions, y compris sous forme de recommandations pour l'action future de l'Organisation internationale du Travail et de ses Membres.	Tous les gouvernements; 8 représentants employeurs; 8 représentants travailleurs; conseillers techniques; observateurs; organisations internationales officielles et organisations internationales non gouvernementales en tant qu'observateurs.
Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime	16-17 mai 2022	2 jours	Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime	L'objet de la réunion est d'examiner la possibilité de mettre à jour le montant mensuel minimum du salaire de base des matelots qualifiés visé dans la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), et de faire la recommandation voulue au Conseil d'administration du BIT.	6 représentants des armateurs et 6 représentants des gens de mer ¹ ; conseillers techniques; observateurs.

¹ La réunion aura lieu sans frais pour le Bureau (les frais de déplacement et les indemnités journalières de subsistance des 12 participants ne sont pas pris en charge). Elle est régie par le règlement de la Commission paritaire maritime, dont l'article 14 prévoit la création de sous-commissions.

Réunions approuvées par le Conseil d'administration (GB.341/POL/3(Rev.1))	Dates proposées	Durée proposée	Titre proposé	Objet proposé	Composition proposée
Réunion technique sur la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique	26-30 septembre 2022	5 jours	Réunion technique sur la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique	La réunion technique sera consacrée à l'examen de questions pressantes relatives à la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique. Elle identifiera les lacunes, les difficultés et les perspectives dans l'application du cadre actuel de protection des lanceurs d'alerte, en vue d'adopter des conclusions, y compris sous forme de recommandations pour l'action future de l'Organisation internationale du Travail et de ses Membres.	Tous les gouvernements; 8 représentants employeurs; 8 représentants travailleurs; conseillers techniques; observateurs; organisations internationales officielles et organisations internationales non gouvernementales en tant qu'observateurs.
Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière	21-25 novembre 2022	5 jours	Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière	La réunion sera consacrée à l'examen des perspectives et des défis que comporte une transition juste vers un avenir du travail qui contribue au développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, en vue d'adopter des conclusions, y compris sous forme de recommandations pour des actions futures.	Tous les gouvernements; 8 représentants employeurs; 8 représentants travailleurs; conseillers techniques; observateurs; organisations internationales officielles et organisations internationales non gouvernementales en tant qu'observateurs.

► **Annexe II**

Liste des réunions sectorielles approuvée par le Conseil d'administration pour la période biennale 2022-23 et dates proposées

Date	Titre de la réunion	Lieu
2022		
24-28 janvier	Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier	Genève
21-25 février	Réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques du BIT <i>Sécurité et santé dans la construction</i> (1992)	Genève
25-29 avril	Réunion technique sur le COVID-19 et le relèvement durable du secteur du tourisme	Genève
9-13 mai (jusqu'au 18 mai, si elle est virtuelle)	Quatrième réunion de la Commission tripartite spéciale créée en application de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006) – Partie II	Genève
16-17 mai	Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime ¹	Genève
26-30 septembre	Réunion technique sur la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique	Genève
21-25 novembre	Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière	Genève
2023 ²		
18-20 janvier	Organes consultatifs sectoriels	Genève
Premier trimestre	Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur des arts et du divertissement	Genève
Premier trimestre	Réunion technique sur le relèvement économique vert, durable et inclusif du secteur de l'aviation civile	Genève
Deuxième trimestre	Réunion d'experts sur le travail décent dans l'industrie agroalimentaire, composante essentielle de systèmes alimentaires durables	Genève
Troisième trimestre	Réunion d'experts chargée d'élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs	Genève
Troisième trimestre	Réunion technique sur la numérisation dans le commerce de détail en tant que vecteur de reprise économique et de travail décent	Genève
Quatrième trimestre	Réunion technique sur le travail décent et durable dans le secteur du transport par voies de navigation intérieures	Genève

¹ Soit immédiatement après la première partie de la quatrième réunion de la Commission tripartite spéciale de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (NORMES/SECTOR).

² Dates, ordre du jour et composition des réunions sectorielles pour l'année 2023 restant à déterminer.